

Nos valeurs

01
Respect

02
Ouverture

03
Motivation

04
Autonomie



CODE de vie

TENUE VESTIMENTAIRE



PANTALON/BERMUDA

Porté à la taille et à l'extérieur des chaussettes, bords déroulés et cousus.*

* Le Bermuda est autorisé avant le 1^{er} novembre et après le 1^{er} avril.



JUPE-CULOTTE

Se porte légèrement au-dessus des genoux. Elle ne peut se porter plus court qu'à mi-cuisse.*

* Après le 1^{er} novembre, la jupe se porte avec un collant opaque (vert forêt, bleu marin, blanc ou noir)



POLO À MANCHES COURTES ET LONGUES

Se porte à l'extérieur ou à l'intérieur du pantalon, du bermuda ou de la jupe.



CHEMISE/BLOUSE

Se porte à l'extérieur ou à l'intérieur du pantalon, du bermuda ou de la jupe.



SOULIERS

De la collection «Browns Collège», les souliers se portent lacés ou attachés avec le renfort derrière le talon.*

* Une billet médical est requis pour toute autre chaussure.



CHAUSSETTES/COLLANTS

Se portent unis et opaques (vert forêt, bleu marin, blanc ou noir).*

* Le bas de nylon n'est pas autorisé.



CHANDAIL CHAUD/ PULL (COL V)

Se porte avec un polo ou une chemise à l'intérieur du pantalon, du bermuda ou de la jupe.

Chaque élève doit posséder un item chaud faisant partie de la collection du Collège ou des Montagnards.



T-SHIRT

Se porte blanc, uni et sans motif sous la chemise, la blouse, le polo ou le pull et ne dépasse pas de ce dernier.



COUVRE-CHEF

Se porte à l'extérieur seulement.



BIJOUX

Les bijoux doivent dénoter la discrétion et la simplicité. Les piercings ne sont portés qu'aux oreilles. Les tatouages permanents ou temporaires ne doivent pas être apparents.



Pour tous

Vêtement de la collection Modécole

ÉDUCATION PHYSIQUE/DANSE



Les tenues d'éducation physique et de danse sont obligatoires lors des cours et des activités sportives. Les vêtements proviennent de la collection Modécole ou des Montagnards et les espadrilles multisports sont requises.*

* Les élèves ne sont pas autorisés à arriver ou à quitter le Collège en vêtement d'éducation physique ou de danse. Le port du bas collant est interdit en éducation physique.

LES CHEVEUX

Les cheveux sont propres avec une teinte naturelle, laissant les yeux dégagés.



JOURNÉE COULEUR

La tenue doit convenir à un milieu d'éducation. Il faut rechercher la retenue, la discrétion, la propreté en cachant les épaules, le dos, et le ventre.*



* Ne sont pas autorisés : les vêtements à caractère violent, discriminatoires, troués, les camisoles, les leggings (sauf sous les vêtements longs), etc.